

## *Tribune libre*

### **Très haut débit : DSI, c'est à vous de jouer !**

Le plan national très haut débit du gouvernement crée un nouvel acteur central pour le financement public. Le centre de décision de l'appui des projets de réseaux des territoires est déplacé du commissariat général aux investissements à une nouvelle agence très haut débit. Une mission THD préfigure cette agence.

Jeu de chaises musicales, Benoit Loutrel, précédemment directeur du pôle numérique au commissariat général aux investissements, devient secrétaire général de l'ARCEP. Antoine Darrodes, précédemment à l'ARCEP, pilote la nouvelle mission très haut débit.

Les modalités du financement public du déploiement du très haut débit s'écrivent maintenant dans le cadre d'une concertation avec les acteurs (collectivités, opérateurs, régulateur,...).

Les choix de l'agence très haut débit auront des effets importants pour les DSI, à deux titres : en tant qu'acheteurs de services de communications électroniques, de services distants nécessitant du très haut débit, et pour la compétitivité des entreprises du territoire.

Or, pour le moment, les obligations de mutualisation des réseaux fixe ou mobile concernent les offres très haut débit pour le grand public. Dans ces conditions, l'offre professionnelle très haut débit passerait par le déploiement de réseaux dédiés par chaque opérateur.

L'offre professionnelle très haut débit serait structurée autour de deux offres extrêmes : une prestation "low cost", rendue à partir du réseau grand public, à moins de 100 euros par mois, et sans garantie de délai de rétablissement, et une prestation "premium", à plus de 1 000 euros, sur fibre dédiée.

En conditionnant l'octroi de subventions aux réseaux mutualisés pour les offres professionnelles, la future agence permettrait en revanche aux opérateurs dédiés aux entreprises, de proposer des offres autour de 300 euros. La mutualisation de la fibre optique pour les entreprises rendrait possible une concurrence par les infrastructures. Sinon, les DSI auront le choix, en dehors des zones très denses, entre seulement deux offres... d'Orange !

A l'échelle nationale, la mutualisation du THD pour les offres professionnelles représenterait une économie de 4 milliards d'€ par an. Les opérateurs estiment que 20 à 25% des entreprises prendraient une offre à 300 euros au lieu d'une offre à 1 000 euros.

Une telle économie est un facteur de compétitivité pour le territoire. C'est ce que l'on cherche.

Il est important que les DSI s'emparent du sujet et s'adressent directement ou indirectement à la mission très haut débit.

*Pascal Perez, directeur du cabinet Formules Economiques Locales (formules@gmail.com)*